

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14574</b>	De <b>M. Jean-Noël Barrot</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Yvelines )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Intérieur		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Citoyenneté
<b>Rubrique &gt;</b> lieux de privation de liberté	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Moyens dédiés aux centres de rétention administrative (CRA)	<b>Analyse &gt;</b> Moyens dédiés aux centres de rétention administrative (CRA).
Question publiée au JO le : <b>27/11/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/11/2020</b> page : <b>7972</b> Date de changement d'attribution : <b>27/10/2020</b> Date de signalement : <b>18/02/2020</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Noël Barrot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'accroissement des moyens dédiés aux centres de rétention administrative (CRA) prévu par le projet de loi de finances pour 2019. Des crédits élevés d'investissement immobilier (39,20 millions d'euros en crédits de paiement et 56,30 millions d'euros en autorisations d'engagement) doivent financer la rénovation des bâtiments actuels et la construction de nouveaux locaux en vue de l'aménagement de plus de 450 nouvelles places de rétention, essentiellement à destination d'hommes isolés. Les travaux envisagés permettront également d'améliorer les conditions d'accueil et le taux d'occupation des places dans ces locaux. À ce titre, M. le député souhaiterait connaître, d'une part, pour la période 2013 à 2018, l'évolution des taux d'occupation dans les centres de rétention administrative situés en métropole et en outre-mer ainsi que les objectifs d'occupation en 2019, et de disposer des éléments justifiant un éventuel écart avec les taux observés en métropole. D'autre part, il souhaite connaître la nature des travaux envisagés destinés à améliorer les conditions d'accueil dans ces locaux.

### Texte de la réponse

Le taux d'occupation des centres de rétention administrative (CRA) de métropole a sensiblement augmenté depuis 2013, puisqu'il s'élève en moyenne à 86 % en 2019 contre 56 % sur l'ensemble de l'année 2018. C'est particulièrement le cas pour les places « hommes », pour lesquelles le taux d'occupation est passé de 72,4 % en 2016 à 92 % en moyenne sur 2019. Pour les CRA d'outre-mer, toutes catégories confondues, le taux moyen d'occupation est de 43,5 % en 2019, représenté essentiellement par les CRA de Mayotte (46 %) et de Guyane (58,5 %). Ces écarts de taux entre les différents CRA d'outre-mer et la métropole s'expliquent par une fluidité accrue des places en CRA en outre-mer avec des durées de rétention moindres qu'en métropole. Des travaux ont été effectués en 2019 pour proposer des activités occupationnelles dans les CRA. Par ailleurs, en cas de dégradations, le chef de CRA peut demander à ce que des travaux soient rapidement effectués afin d'accueillir les retenus dans des conditions dignes.

Centres de rétention administrative  
Taux d'occupation (%) (2)  
en

Observations



# ASSEMBLÉE NATIONALE

métropole	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Paris 1	92	92	91	90	91	84.8	90,5	121places à compter du 1er janvier 2018
Paris 2	89	92	92	91	94	91	94	Fusion des CRA 2 et 3  116 places à compter du 1er janvier 2018
Paris 3	88	92	91	92	94			
Palaiseau	59	54	67	65	77	90.9	90	